

Conseil Municipal du lundi 16 janvier 2017 - 20h00

Compte rendu

L'An deux mil dix sept, le seize janvier à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude OMNÈS, Maire.

Etaients présents : M. David BOUGEARD, M. Hervé TOSTIVINT, Mme Monique MACÉ-HOREL, M. Christophe ALLÉE, M. Xavier DUGENETAIS, Mme Sonia LE QUERNEC, Mme Fabienne DEMAY, M. Pierrick GILLET, Mme Linda GUENROC, M. Elie SALMON, M. Laurent PROVOST, M. Serge COLLET, Mme Joëlle BRINDEJONC

Absentes excusées : Mme Vanessa LECORGUILLÉ a donné pouvoir à David BOUGEARD

Mme Chantal CRESPEL,

Absent : M. René GOURGA,

Nombre de Conseillers en exercice : 17 ;

Présents : 14;

Votants : 14+1 pouvoir

Date de convocation 09/01/2017

Secrétaire : M. Elie SALMON

OUVERTURE DE LA SEANCE

Le quorum étant respecté, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Le Conseil Municipal désigne M. Elie SALMON en tant que secrétaire de séance.

Suppression de 2 points de l'ordre du jour :

Ecole de Musique : Demande acompte sur participation annuelle

Ecole de Musique : Nomination d'un délégué

Ordre du jour :

Approbation du Procès Verbal de la réunion du 19 décembre 2016

1. Budget Principal/Budget Assainissement : Autorisation d'engager et de mandater les dépenses en investissement avant le vote du budget primitif 2017
2. Aménagement des espaces publics du centre bourg Tranche 2 : Demande de subvention DETR
3. Amendes de police : Demande de subvention pour les travaux 2017
4. Chemins ruraux : Demande d'aliénation
5. Concours des maisons fleuries : Remise des prix
6. Occupation du domaine public : Redevance France télécom 2016
7. Lycée Professionnel ST Nicolas La Providence : Demande d'aide financière pour voyages 2016/2017
8. SIAEP : Rapport sur le Prix et la Qualité de Service 2015
9. Chemin de randonnée GR 37 : Projet de modification de l'itinéraire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)
10. Syndicat Mixte de portage du SAGE Rance-Frémur-Baie de Beussais : Modification des statuts
11. FGDON 35 : Convention période 2017/2020
12. Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par la délibération n° 38/14.04.2014
13. Questions diverses

Lecture et approbation du PV de la séance du 19 décembre 2016

Monsieur le Maire demande aux membres présents de se prononcer sur le procès verbal de la dernière séance qui avait été transmis à chaque membre du Conseil Municipal.

Le procès verbal de la séance du 19 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

Budget Principal/Budget Assainissement : Autorisation d'engager et de mandater les dépenses en investissement avant le vote du budget primitif 2017 (DEL 2017-01)

Monsieur le Maire précise aux membres présents que conformément aux dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans l'attente du vote du budget 2017, la commune peut, par délibération de son Conseil Municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer, des dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Cette délibération doit préciser le montant et l'affectation des crédits. Ils seront inscrits au budget lors de son adoption.

Monsieur le Maire précise que le montant budgétisé en 2016 pour les dépenses d'investissement (hors remboursement de l'emprunt) est :

BUDGET PRINCIPAL : 796 198.24€.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 199 049 € (< 25% x 796 198.24€).

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitre	Libellé	Crédit 2016	Autorisation maximal (pour information)	Autorisation 2017
20	Immobilisations incorporelles	169 221.00€	42 305.25€	21 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	272 615.75€	68 153.93€	20 000.00€
23	Immobilisations en cours	477 094.00€	119 273.50€	100 000.00€
	Total		229 732.68€	141 000.00€

BUDGET ASSAINISSEMENT : 90 000.00€.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 22 500.00€ (< 25% x 90 000.00€).

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitre	Libellé	Crédit 2016	Autorisation maximal (pour information)	Autorisation 2017
21	Immobilisations corporelles	45 000.00€	11 250.00€	8 000.00€
23	Immobilisations en cours	45 000.00€	11 250.00€	8 000.00€
	Total		22 500.00€	16 000.00€

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTTE les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

**Aménagement des espaces publics du centre bourg Tranche 2
Demande de subvention DETR (DEL 2017-02)**

Monsieur le Maire annonce aux membres présents que les travaux d'aménagement des espaces publics du centre bourg sont éligibles à la DETR au titre des « équipements de sécurité » (Uniquement sur la partie voirie et bordures) avec un taux de subvention de 40% pour les communes de 2000 habitants au plus (population DGF).

Le coût prévisionnel total des travaux à la phase PRO pour la tranche 2 est de 567 274.00€HT soit 680 728.80€TTC et le coût de la maîtrise d'œuvre proratisé est de 11 042.41 €HT soit 13 250.89€TTC.

Par conséquent, le plan de financement prévisionnel à la phase PRO pour cette opération est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux voirie et bordures (Tranche 2)	567 274.00€HT dont 364 954.00€HT (Tx voirie et bordures)	subvention DETR (40 %) plafonnée à 120 000€ (sur travaux voirie et bordures 364 954.00€)	120 000.00€
Maîtrise d'œuvre (proratisée)	11 042.41€HT	Conseil Départemental (recettes amendes de police)	20 000.00€
		Commune (autofinancement et emprunt)	438 316.41€
Total	578 316.41€HT	Total	578 316.41€ HT

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'opération et le plan de financement proposé pour les travaux d'aménagement des espaces publics du centre bourg Tranche 2 ;

DECIDE de solliciter une subvention au titre de la DETR pour la tranche 2 ;

CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à cette décision.

Amendes de police : Demande de subvention pour les travaux 2017 (DEL 2017-03)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune de Médréac a la possibilité de bénéficier d'une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police.

Les sommes allouées doivent être utilisées au financement des projets d'aménagement tels que :

- Aires d'arrêt de bus sur tous types de voies en agglomération et sur voies communales, hors agglomération (les abribus sont exclus de ce dispositif)
- Plans de circulation concernant l'ensemble de l'agglomération (études et travaux)
- Parcs de stationnement en dehors des voies de circulation (en site propre)
- Feux de signalisation tricolores aux carrefours
- Signalisation des passages piétons, hors renouvellement
- Aménagement de sécurité de voirie
- Aménagements piétonniers protégés le long des voies de circulation
- Pistes cyclables protégées le long des voies de circulation.

Dans tous les cas, les projets présentés s'inscriront dans une démarche de sécurité routière.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention auprès de l'agence routière départementale pour les travaux d'aménagement et de mise aux normes accessibilité du centre bourg et plus particulièrement pour les parties « signalisation des passages piétons et aménagement de sécurité de voirie » pour la part de la tranche 2.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

SOLLICITE une subvention au titre des amendes de police pour les travaux d'aménagement et de mise aux normes accessibilité du centre bourg pour la tranche 2;

CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Chemins ruraux : Demande d'aliénation (DEL 2017-04)

Monsieur le Maire fait part de la demande d'aliénation de deux portions de chemins ruraux dans le secteur du lieudit « Le Clos Huré » de Monsieur Bernard Crespel domicilié au lieudit « Le Clos Huré ».

La longueur de ces deux portions est estimée à environ 975ml

- Portion n°1** : Chemin rural allant du lieu-dit « Le Clos Huré » à « La Coudraye »
Bordant les parcelles AH 142, 141, 140, 138 et 139
- Portion n°2** : Chemin rural allant du lieu-dit « Le Clos Huré » à « La Potinais »
Bordant les parcelles AH 168, 169, 170, 172, 175,176, 68,66, 52, 65,64 et 53

Monsieur le Maire explique la configuration et demande aux membres présents d'émettre un avis sur la demande de Monsieur Bernard Crespel.

Après concertation, les membres présents décident de se rendre sur le site afin de mieux prendre connaissance des lieux avant d'émettre un avis sur la demande de Monsieur CRESPEL Bernard. Ce point sera donc revu lors d'une prochaine réunion.

Concours des maisons fleuries : Remise des prix (DEL 2017-05)

Monsieur le Maire présente les résultats du concours des maisons fleuries 2016 :

Maisons avec jardin visible de la rue

- | | |
|---|---|
| 1er prix - M. et Mme Rémi PIEDVACHE | 23 Rue de Rennes 1 plante + 1 bon de 30 €. |
| 2^{ème} prix - M. et Mme André PINAULT | 23 Rue de Landujan 1 bon de 25 €. |
| 3^{ème} prix - M. et Mme Bruno GUIMARD | 6 Rue de Landujan 1 bon de 20 €. |

Fenêtres et murs visibles de la rue

- | | |
|--|---|
| 1^{er} prix - M. et Mme Noël POLLET | 19 Bis Rue de Bretagne 1 plante + 1 bon de 30 €. |
| 2^{ème} prix - M. et Mme Denis LEFOL | 12 Impasse Emile Gourga 1 bon de 25 €. |
| 3^{ème} prix - Mme Christiane THOMAS
M.Gilles PLANCHER | 13 Rue de Bretagne 1 bon de 20 € |

Décor floral d'immeubles collectifs

1^{er} prix - Mme Solange PLESSIS
2^{ème} prix - Mme Yvonne LEGRAIN
3^{ème} prix - Mme Simone POTIER

12 Allée des Lilas **1 plante + 1 bon de 30€**
2 Rue de la Fontaine **1 bon de 25€**
11 Rue de la Fontaine **1 bon de 20€**

Maisons rurales

1^{er} prix – Mme Annie GUENROC
2^{ème} prix – M. et Mme BERHAULT
3^{ème} prix - M. et Mme Henri RENAULT
4^{ème} prix - M. et Mme Daniel LECORVAISIER

25 Le Tertre **1 plante + 1 bon de 30 €.**
La Fouaillée **1 bon de 25 €.**
Le Clos du Roquet **1 bon de 20 €**
Le Bois Janou **1 bon de 20 €**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les récompenses attribuées ;

CHARGE Monsieur le Maire de procéder au versement de ces primes.

Occupation du domaine public : Redevance ORANGE 2016 (DEL 2017-06)

Monsieur le Maire présente, aux membres du Conseil, le tableau récapitulatif du détail du patrimoine des équipements de communications électroniques sur le territoire de la commune de Médréac arrêté au 31/12/2015.

Il présente également les tarifs maximum définis par décret pour l'occupation du domaine public.

2016

Type de patrimoine	Emprise	Tarifs officiels maximum	Redevance à percevoir
Artère aérienne	39.754 km	51.74 €/km	2 056.87 €
Artère en sous-sol	22.452 km	38.80€/km	871.14 €
Emprise au sol	2.5 m ²	25.87 €/m ²	64.68 €
		TOTAL	2 992.69 €

En application de l'article L2322-4 du code général de la propriété des personnes publiques, ce montant doit être arrondi à l'euro le plus proche soit à 2 993 € pour la redevance de 2016.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de demander à Orange la somme de 2 993€ au titre de la RODP 2016.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de demander à Orange une redevance de 2 993 € au titre de la redevance 2016 d'occupation du domaine public routier ;

CHARGE Monsieur le Maire de signer les documents se rapportant à cette décision.

Lycée Professionnel ST Nicolas La Providence : Demande d'aide financière pour voyages 2016-2017 (DEL 2017-07)

(Madame Linda Guenroc est concerné pour ce point elle ne prend donc pas part au vote)

Monsieur le Maire donne lecture du courrier transmis par le lycée « St Nicolas La Providence » de Montauban de Bretagne.

Le lycée sollicite une subvention, dans le cadre de son projet d'établissement, pour l'organisation d'une série de voyages d'études.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur cette demande d'aide financière.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de ne pas accorder d'aide financière au lycée « St Nicolas La Providence » de Montauban de Bretagne.

SIAEP : Rapport sur la Prix et la Qualité de Service 2015 (DEL 2017-08)

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que l'article L2224-5 du CGCT prévoit que « Le Maire présente au conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. (...) »

Monsieur le Maire présente le rapport sur le Prix et la Qualité du Service eau potable de l'exercice 2015 du SIAEP de Montauban Saint-Méen.

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société VEOLIA EAU en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2006. La durée du contrat est de 10 ans, il prend fin le 31 décembre 2015.

Les prestations confiées à la société VEOLIA EAU sont les suivantes :

Gestion du service : Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs,

Gestion des abonnés : Facturation, traitement des doléances clients,

Mise en service des branchements,

Entretien : Entretien des branchements, des compteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement, du génie civil,

Renouvellement : Renouvellement des compteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement. La collectivité prend en charge : Renouvellement du génie civil

Facture d'un usager de 120 m³ :

Au 01/01/2013	327.84 €
Au 01/01/2014	330.91 € soit 2.76 €/m ³
Au 01/01/2015	326.10 € soit 2.72 €/ m ³
Au 01/01/2016	303.35 € soit 2.53 €/ m ³

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable de Montauban – Saint Méen relatif à l'exercice 2015.

Chemins de randonnées GR37 : Projet de modification de l'itinéraire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (DEL 2017-09)

Monsieur le Maire informe que la Fédération Française de Randonnée Pédestre propose de modifier le tracé du GR37 à Médréac sur les secteurs du Boisgesbert et le Plessis Blanc. La procédure de modification d'itinéraires au PDIPR ne peut être lancée seulement si les avis recueillis par la commune, la FFRP et le département sont favorables. Monsieur le Maire présente les deux modifications du tracé du GR 37 à Médréac et demande au conseil municipal de Médréac de donner son avis sur ces propositions de modification :

Modification 1 : la FFRP propose de contourner l'allée de la Costardais en empruntant le chemin piétonnier longeant la RD 220 en direction du terrain de loisirs de l'étang du Bois Gesbert.

Modification 2 : régularisation administrative pour l'inscription du chemin du Plessis Blanc au PDIPR.

Après discussion et délibération le conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE de donner un avis favorable, sur les modifications du tracé du sentier de randonnée GR 37 telles qu'elles ont été présentées.

Syndicat mixte de portage du SAGE Rance-Frémur-Bais de Beaussais : Modification des statuts (DEL 2017-10)

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) révisé Rance Frémur baie de Beaussais a été approuvé le 9/12/2013 par les Préfets des Côtes d'Armor et d'Ille-et-Vilaine, il est depuis en phase d'application. Le syndicat mixte de portage du SAGE Rance Frémur est compétent dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beaussais. Au 1^{er} janvier 2016, il est composé de 44 adhérents. Ces adhérents sont représentés au sein d'un comité syndical répartis en 4 collèges où siègent actuellement 19 membres dont 3 représentants pour les communes n'ayant pas transféré leur compétence à un EPCI et adhérent donc à titre individuel.

L'application des lois NOTRe et MAPTAM entraînent au 01/01/2017, des évolutions importantes au sein des adhérents du Syndicat mixte qui passent de 44 à 30 membres ce qui amène à proposer une modification des statuts relatif à la composition du comité syndical (article 7).

La commune de Médréac étant adhérente du syndicat mixte (collège des communes adhérent à titre individuel), le conseil municipal doit délibérer sur cette modification des statuts.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la modification des statuts du Syndicat mixte de portage du SAGE Rance Frémur

FGDON 35 : Convention période 2017-2020 (DEL 2017-11)

Monsieur le Maire annonce aux membres présents que l'adhésion de la commune à la convention multi services proposée par la FGDON 35 (Fédération des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles d'Ille et Vilaine) est arrivée à échéance au 31/12/2016.

Une nouvelle convention est proposée pour les années 2017, 2018, 2019 et 2020. Monsieur le Maire donne lecture de la liste des services proposée par la FGDON par le biais de cette convention.

La cotisation annuelle est de 125 €/ an.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de renouveler l'adhésion à la convention proposée par la FGDON35 pour la période 2017-2020

CHARGE Monsieur le Maire de signer la convention multi services.

Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par la délibération n° 38/14.04.2014

Aucune décision n'a été prise depuis le précédent conseil municipal.

Questions diverses

DIA :

- 3 Rue de Dinan, Les Petits Closiaux

Christophe Allée indique que les travaux concernant l'agence postale sont commencés dans les bureaux de la mairie. Pierrick Gillet indique qu'il a débarrassé, gracieusement, la structure métallique de l'ancienne classe mobile qui était située « Rue Emile Gourga ».

Monsieur le Maire demande au conseil municipal un avis sur le devenir de la bâtisse située « 1 Rue Emile Gourga », faut il vendre ce bien ? Une estimation de ce bien doit être demandée auprès d'un notaire ou d'une agence immobilière.

CLOTURE DE LA SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h15.